



**AXA OR ET MATIERES
PREMIERES**

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 avril 2023

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Bilan au 30/12/2022 et au 31/12/2021

Actif

Passif

Hors-bilan au 30/12/2022 et au 31/12/2021

Compte de résultat au 30/12/2022 et au 31/12/2021

Annexes

Règles et méthodes comptables au 30 décembre 2022

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions règlementées

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 DECEMBRE 2022

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mme Véronique TOUSSAINT-MONDET

ADMINISTRATEURS

AXA INVESTMENT MANAGERS
représentée par M. Christophe PELLION

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
représentée par M. Laurent CLAVEL

AXA FRANCE IARD
représentée par M. Matthias GARDIN

Mme Anne VISONNEAU

SECRETAIRE DU CONSEIL

Mme Christine BIANCOLLI

DIRECTION GENERALE

DIRECTEUR GENERAL

Mme Lorraine ZAFRANI

CONTROLE EXTERNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAZARS

Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA OR ET MATIERES PREMIERES (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 30 décembre 2022, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 - CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2022

Environnement macroéconomique

L'année 2022 fut historique. Alors que nos économies se remettaient tout juste du choc provoqué par la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé toutes les anticipations et en particulier celles de l'inflation. Ces dernières, propulsées par des hausses stratosphériques des prix de l'énergie, ont atteint des sommets historiques. En réponse, les banques centrales n'ont eu d'autres choix que de muscler leurs communications et rendre restrictives leurs politiques monétaires (taux directeurs et réduction de bilan). Si l'économie a relativement mieux tenu qu'attendu, les nuages se sont accumulés et les risques de récession à l'aube de 2023 n'ont jamais été aussi élevés.

En zone euro, l'événement majeur fut évidemment l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a déclenché des sanctions et des mesures de rétorsion, en particulier sur le gaz. Les prix énergétiques ont littéralement explosé et cela a eu des répercussions sur l'ensemble des prix à la consommation (8,2% en moyenne sur 2022). Si l'économie a relativement bien tenu dans la première partie de l'année grâce à une forte demande liée à la réouverture post confinement, son dynamisme s'est normalisé dès le troisième trimestre et devrait entrer en contraction au quatrième trimestre, plombée par une production industrielle en baisse dans les secteurs très consommateurs d'énergie et une contraction du pouvoir d'achat des ménages (Produit Intérieur Brut (PIB) 2022 : +3,2% en 2022). L'autre facteur est évidemment la poursuite de la hausse des conditions de financement. En effet, la Banque Centrale Européenne (BCE) a accéléré la hausse de ses taux directeurs (+250 points de base (pb) à 2% en décembre) afin d'essayer de casser cette dynamique inflationniste, au détriment donc de la croissance qui sera amenée à souffrir dans les prochains trimestres avec des conditions de financement très élevées. Du côté de la politique, Emmanuel Macron a été réélu pour un deuxième mandat présidentiel mais a perdu la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. En Italie, Giorgia Meloni et son parti Fratelli di Italia sont arrivés largement en tête et ont formé une coalition avec Lega et Forza Italia lors d'élections législatives anticipées.

Aux Etats-Unis, la problématique de l'inflation fut aussi bien présente mais pour des raisons différentes. En effet, l'économie américaine fut moins exposée aux conséquences de la guerre en Ukraine mais ce sont les dynamiques internes, en particulier celle des salaires et la bonne tenue du marché du travail qui ont alimenté la hausse de l'inflation qui a atteint un pic à 9,1% en glissement annuel en juin 2022. Cette résilience du marché du travail s'explique par une activité économique robuste qui devrait atteindre 1,9% en 2022, portée par un fort rebond dans le secteur des services post pandémie mais aussi par des dépenses en investissement qui ont été dynamiques jusqu'à ce que la Réserve Fédérale (Fed) décide de durcir sa politique monétaire. En effet, la Fed n'a eu d'autres choix que de muscler sa communication et augmenter de façon drastique ses taux d'intérêts, passant ainsi de [0-0,25%] en janvier à [4,25-4,5%] en décembre 2022. Au niveau politique, le principal événement fut les élections de mi-mandat. Le parti démocrate et Joe Biden s'en sont plutôt bien sortis en réussissant à conserver le Sénat. A l'inverse, le parti Républicain est ressorti plus divisé.

La Chine a vécu une année 2022 très compliquée, entre les déboires dans le secteur immobilier et une stratégie « zéro COVID » omniprésente mettant l'économie « sous cloche » pendant de nombreux mois. Malgré tout, le PIB devrait quand même croître d'environ 3% en 2022. Si la sortie prématurée et accélérée de la politique « zéro COVID » présente un biais haussier pour la croissance à moyen terme, elle augmente toutefois les risques d'une forte baisse de la croissance à court terme car la hausse des infections entraîne une baisse des personnes disponibles pour travailler, une mortalité accrue et des comportements plus précautionneux.

Le Royaume-Uni a aussi subi de plein fouet les conséquences de la guerre en Ukraine. Mais les problèmes ne se sont pas arrêtés et le Royaume-Uni a plongé dans une crise politique qui aurait pu se conclure sur un krach obligataire si la Banque d'Angleterre n'était pas intervenue en tant qu'acheteur de dernier ressort. La Banque d'Angleterre n'a pas fait exception et a aussi remonté ses taux directeurs afin d'éviter tout « désancrage » des anticipations (de 0,25% à 3,5% en décembre 2022).

Au Japon, l'inflation a aussi battu des records datant de plusieurs décennies et le renchérissement des prix de l'énergie en est la principale cause. La seconde provient de la forte dépréciation du yen qui a atteint un plus bas historique contre le dollar. En cause, la divergence croissante de politique monétaire entre une Fed qui resserre ses taux directeurs à tour de bras et la Banque du Japon qui maintient inchangée sa politique monétaire ultra accommodante.

Evolution des marchés financiers

Dans ce contexte, les marchés d'actions sont globalement en baisse et ont connu de fortes variations. En hausse en début d'année 2022, ils ont fortement corrigé avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'environnement de hausse des taux puis ont rebondi significativement, en particulier en zone euro, à compter de mi-octobre. Du 31 décembre 2021 au 30 décembre 2022, l'indice global a été en recul de -16% en devise locale (-12,8% en Euros) mais cache des disparités importantes entre pays. Parmi les pays développés, les Etats-Unis ont enregistré une des pires performances (+20,7%) suivis par la Suisse (-17,1%). La zone Euro a un peu moins baissé à -12,5% avec des évolutions hétérogènes selon les pays : France -7,7%, Allemagne -17,3%, Italie -8,8%, Espagne -1,2% et le Portugal était en hausse de +6,8%. De même, le marché britannique a progressé de +7,2% et la zone Pacifique est restée stable à +0,2% en Euros. (Indices MSCI, dividendes réinvestis en devises locales). Les pays émergents ont été également en net recul à -14,9% en euro et -20,1% en dollar. Sur la période, les meilleures performances sectorielles provenaient de l'énergie, des services aux collectivités, de la santé et des biens de consommation de base. En revanche, le secteur des télécommunications, la consommation durable, la technologie et l'immobilier ont affiché les plus mauvaises performances (MSCI World). Enfin, les grandes capitalisations ont affiché des performances meilleures que celles des petites capitalisations, ainsi l'indice MSCI Europe en euro a été en baisse de -9,5% contre -22,5% pour l'indice MSCI Europe small caps.

Les marchés obligataires ont également souffert de la hausse de l'inflation et de l'inflexion des politiques monétaires des banques centrales. Aux Etats-Unis où la Fed a accru son taux directeur de +4,25%, les taux à 10 ans ont affiché une hausse de 236 pb à +3,87% avec un pic à 4,33% à l'automne 2022. En zone Euro où la BCE a accru ses taux directeurs de 2,5%, les taux à 10 ans ont affiché une hausse de 275 pb à +2,57% en Allemagne et de 292 pb à +3,12% en France. La tendance s'est accentuée pour les pays périphériques : Espagne +310 pb à +3,66%, Italie +354 pb à +4,72%. Au Royaume-Uni, les taux à 10 ans ont été très volatils à l'automne 2022 et se sont stabilisés avec l'intervention de la Banque d'Angleterre ; le taux à 10 ans a affiché une hausse de 270 pb à +3,67% avec un pic à 4,64% en octobre 2022. Au Japon, les taux à 10 ans ont clôturé l'exercice à +0,42%, en hausse de +35 pb sur l'année. Les performances des marchés de crédit ont également été heurtées ; après un élargissement très marqué des « spreads » jusqu'à l'automne 2022, ceux-ci ont reflué grâce à de meilleures statistiques sur l'inflation et des anticipations de modération des hausses de taux de la Réserve fédérale américaine. L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate, représentatif du marché obligataire mondial pour la catégorie investissement, a reculé de -14,5% (performance couverte en euro). Enfin, les obligations indexées sur l'inflation ont affiché des performances supérieures à celles des obligations nominales.

Sur le marché des changes, les évolutions ont été également contrastées. Ainsi, le dollar US et le franc suisse se sont appréciés contre euro, respectivement de +6,2% et +4,9%, tandis que les autres principales devises se sont dépréciées contre euro : Yen -6,8% et livre sterling -5,2%.

Sur le marché des matières premières, les cours du pétrole ont affiché une hausse de 9,7% (Brent en dollar) et l'once d'or stable à -0,3%. Sur les secteurs agricole et industriel, les performances ont été très hétérogènes selon les matières premières (cuivre -13,9%, Aluminium -15%, Nickel +44,8%, maïs +22,6% et café -24,9%).

2 - ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV

La SICAV a pour objectif de répliquer la performance de son benchmark composé pour les deux tiers de l'indice « FTSE World Mining » qui regroupe les grandes entreprises internationales du secteur minier et pour un tiers celui du « FTSE Oil & Gas Producers » qui regroupe les grandes capitalisations internationales du secteur de production et d'exploitation de l'or noir.

Pour atteindre l'objectif, le gestionnaire investit dans des actions d'entreprises actives dans les secteurs d'activités représentés dans le benchmark.

Entre le 31 décembre 2021 et le 30 décembre 2022, la performance nette de la SICAV (part RC) a été de +11,26%, celle de l'indice de référence de +13,98%.

L'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV et l'évolution de l'indice s'est élevé à 0,33% (tracking error annualisée), soit un niveau inférieur aux 2% prévus par les documents réglementaires.

Rappel des performances annuelles calculées nettes de frais de gestion :

	2022	2021	2020	2019	2018
Portefeuille (part RC)	11,26%	21,25%	-4,60%	23,85%	-4,92%
Portefeuille (part RD)	9,19%	19,16%	-8,52%	21,52%	-6,29%
Indice de référence*	13,98%	23,71%	-2,58%	26,54%	-3,00%

*2/3 FTSE WORLD MINING - TOTAL RETURN GROSS + 1/3 FTSE WORLD OIL & GAS PRODUCERS - TOTAL RETURN GROSS

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

3 - SOMMES DISTRIBUABLES - AFFECTATION

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 7 807 823,88 € au 30 décembre 2022 en progression par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 3 348 459,89 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de l'exercice s'élève à 4 459 363,99 €.

Après prise en compte des (187 794,75) € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 4 271 569,24 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 18 359,43 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2022 d'un montant de 9 200 735,63 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 11 834 243,39 €, le total des sommes distribuables s'élève à 25 324 907,69 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 25 324 907,69 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	1 518 032,74 €
- Capitalisation	8 691 925,53 €
- Report à nouveau de l'exercice	18 797,14 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	15 096 152,28 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 0,76 € par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 13 avril 2023, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 17 avril 2023.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2019	2020	2021
Nombre d'actions D	1 578 004,4092	1 591 601,8432	1 556 054,8079
Dividende	1,12 €	0,59 €	0,88 €
Dividende éligible à l'abattement	1,12 €	0,59 €	0,88 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

5 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

2. Démission d'un administrateur

Nous vous précisons que la société AXA INVESTMENT MANAGERS a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 8 février 2023.

Nous vous proposons de ne pas le remplacer.

6 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous précisons que le mandat de commissaire aux comptes de la société de commissariat aux comptes MAZARS arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 février 2023, a décidé de ne pas le renouveler et de nommer en qualité de commissaire aux comptes, la société de commissariat aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

7 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

8 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

Mise à jour du prospectus :

- Mise à jour de la partie « Acteurs » du Prospectus suite à la fusion-absorption de la société BNP Paribas Securities Services SCA avec sa société mère, la société BNP Paribas SA, agissant en qualité de dépositaire.

- Mise à jour de la formulation relative au tracking error.

Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

9 - RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

10 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

11 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS (<https://particuliers.axa-im.fr/investissement-responsable/engagement-et-vote>). Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote est disponible sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS sous la rubrique « investissement-responsable/engagement-et-vote ».

Conformément à la politique de vote d'AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs, la SICAV ne vote généralement pas dans les marchés où le blocage des actions est appliqué lors de l'exercice des droits de vote. Ainsi, les positions détenues dans des fonds structurés ou indicieux ne donnent pas lieu à l'exercice du droit de vote correspondant, car les dispositions relatives au blocage des titres représentent une restriction trop importante par rapport à la liquidité de l'investissement. Cette politique est exposée en détail sur le site d'AXA INVESTMENT MANAGERS (<https://particuliers.axa-im.fr/investissement-responsable/engagement-et-vote>) sous la rubrique : « investissement-responsable/engagement-et-vote ».

12 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des principes globaux de la politique de rémunération dans le cadre notamment (i) du renforcement du principe d'équité et l'égalité de genre et de sexes, (ii) la prise en compte de critères ESG dans le cadre de la rémunération variable différée, (iii) des propositions quant au traitement des co-investissements et du carried interest et (iv) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques.

Éléments quantitatifs - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 30 décembre 2022 ⁽¹⁾	
Rémunérations fixes ⁽²⁾ (en milliers d'euros)	78,66
Rémunérations variables ⁽³⁾ (en milliers d'euros)	97,91
Nombre total d'employés ⁽⁴⁾	2.675 dont 718 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

⁽¹⁾ Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

⁽²⁾ Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1^{er} janvier 2022.

⁽³⁾ Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

⁽⁴⁾ Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 30 décembre 2022.

⁽⁵⁾ Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 30 décembre 2022.

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés ⁽¹⁾			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) ^{(2) (3)}	48,74	27,20	75,94
Nombre d'employés concernés ⁽⁵⁾	277 dont 122 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	62 dont 12 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	339 dont 134 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

13 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties. Cette politique vise à encadrer :

1 - le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,

2 - la façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

14 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

15 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

16 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la SICAV sont annexées au présent rapport.

17 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

18 - « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » («SFDR»)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

19 - TAXONOMIE EUROPEENNE

« La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne. »

Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

M. Laurent CLAVEL

Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022

Mandats et Fonctions

Président du conseil d'administration
R.P. AXA Investment Managers Paris

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Matthias GARDIN

Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022

Mandats et fonctions

R.P. AXA France IARD
R.P. AXA France IARD
R.P. AXA France VIE
R.P. AXA France VIE

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)
AXA EUROPE ACTIONS
AXA SELECTIV' IMMOSERVICE
AXA SELECTIV' IMMO

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Administrateur

Ardian MD Mezzanine SA SICAR (Luxembourg)

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

M. Christophe PELLION

Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Directeur Général
Administrateur

Sociétés françaises
AXA IM EURO SELECTION (SICAV)
AXA OR ET MATIERE PREMIERE (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Véronique TOUSSAINT-MONDET

Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022

Mandats et fonctions

Président du Conseil d'administration

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et fonctions

Président du Conseil d'administration

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

AXA N.P.I. ACTIONS (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Anne VISONNEAU

Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Administrateur	AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA EURO 7-10 (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AXA VALEURS EURO (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)
R.P. AXA Assurances Iard Mutuelle	AXA EURO OBLIGATIONS

Sociétés étrangères

Néant

Mandats et Fonctions

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et Fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés Françaises

Néant

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mme Lorraine ZAFRANI

Mandats et fonctions exercés au 30 décembre 2022

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Directeur Général

AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)

Directeur Général

AXA INDICE France (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2022

Mandats et fonctions

Sociétés du Groupe AXA

Sociétés françaises

Directeur Général

AXA N.P.I. ACTIONS (SICAV)

Sociétés étrangères

Néant

Entités extérieures au Groupe AXA

Entités françaises

Néant

Entités étrangères

Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2018	RC	72 548 168,44	2 119 991,6990	34,22				1,73
	RD	39 751 834,16	1 474 845,1674	26,95		0,61	0,047	
31/12/2019	RC	86 911 926,02	2 050 659,8145	42,38				2,66
	RD	51 684 743,20	1 578 004,4092	32,75		1,12	0,073	
31/12/2020	RC	74 909 980,93	1 852 407,8000	40,43				-0,57
	RD	47 685 184,14	1 591 601,8432	29,96		0,59	0,065	-1,03
31/12/2021	RC	115 246 658,92	2 350 662,9641	49,02				6,89
	RD	55 562 956,44	1 556 054,8079	35,70		0,88	0,127	
30/12/2022	RC	141 827 233,97	2 599 981,2634	54,54				3,33
	RD	77 865 874,68	1 997 411,5057	38,98		0,76	*	

*Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé à la date de détachement du coupon.

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)

Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

AXA OR ET MATIERES PREMIERES

Securities Financing Transactions Regulation

30/12/2022

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	802 412,51				
% de l'actif net total	0,37				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	802 412,51				
% des actifs pouvant être prêtés	0,37				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1. Nom	NEDER5,5%15JAN28
Volume des garanties reçues	778 066,76
2. Nom	FRANCE (GOVT OF)
Volume des garanties reçues	68 450,89
3. Nom	
Volume des garanties reçues	
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom	HSBC BANK LONDRES ALL UK OFFICES				
Montant	201 303,53				
Domicile	ROYAUME UNI				
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette	846 517,65				
Notation de bonne qualité	100,00				
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
EURO	846 517,65				
Pays de l'émetteur de la garantie					
PAYS-BAS	778 066,76				
FRANCE	68 450,89				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an	846 517,65				
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour	201 303,53				
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	201 303,53				
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres question liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

BPSS

Montant conservé

846 517,65

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé

En % de toutes les garanties versées

Comptes séparés

Comptes groupés

Autres comptes

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant	3 671,96				
	en % du revenus	62,05				
Gestionnaire	Montant					
	en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant	2 245,76				
	en % du revenus	37,95				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant					
Gestionnaire	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	9,947,410.09	11,050,417.73
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	104,440,913.03	66,293,812.76
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

Règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Le fonds est un produit financier qui ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV AXA OR ET MATIERES PREMIERES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

SICAV AXA OR ET MATIERES PREMIERES

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV AXA OR ET MATIERES PREMIERES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) AXA OR ET MATIERES PREMIERES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 21 mars 2023

DocuSigned by:
Gilles Dunand-Roux
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Bilan actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	220 597 018,18	173 921 847,24
Actions et valeurs assimilées	218 868 931,04	169 205 777,01
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	218 868 931,04	169 205 777,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	906 373,08	2 928 069,23
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	906 373,08	2 928 069,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	19 264,43	19 266,85
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	19 264,43	19 266,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	802 449,63	1 768 734,15
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	802 449,63	1 768 734,15
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	137 360,31	621 461,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	137 360,31	621 461,03
Comptes financiers	1 254 237,74	179 176,59
Liquidités	1 254 237,74	179 176,59
Total de l'actif	221 988 616,23	174 722 484,86

Bilan passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	194 368 200,96	143 999 391,73
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	11 834 243,39	2 666 594,45
Report à nouveau (a)	18 359,43	6 955,13
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	9 200 735,63	19 928 385,02
Résultat de l'exercice (a, b)	4 271 569,24	4 208 289,03
Total des capitaux propres	219 693 108,65	170 809 615,36
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	906 373,08	2 928 069,23
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	906 373,08	2 928 069,23
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	906 373,08	2 928 069,23
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 175 474,18	753 269,33
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 175 474,18	753 269,33
Comptes financiers	213 660,32	231 530,94
Concours bancaires courants	213 660,32	231 530,94
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	221 988 616,23	174 722 484,86

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

Compte de résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	961,47	10,11
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 811 332,17	6 295 709,53
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	3 290,85	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	5 917,72	2 470,37
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	7 821 502,21	6 298 190,01
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	2 245,76	490,17
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 432,57	6 262,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	13 678,33	6 752,81
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 807 823,88	6 291 437,20
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 348 459,89	2 314 441,95
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	4 459 363,99	3 976 995,25
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-187 794,75	231 293,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	4 271 569,24	4 208 289,03

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou des émissions de titres équivalents affectés, le cas

échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :

-La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.

- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Action Capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Action Distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - o Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion :
 - Le taux maximum s'élève à 2 % de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant (Dans la mesure où l'investissement de l'OPC dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le prospectus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera pas supporté par l'OPC du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
 - Néant

- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable.

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

Tableau de concordance des parts			
Nom du fonds :	AXA OR ET MATIERES PREMIERES		
Code portefeuille :	AVFG		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0010011171	C	Capitalisation	RC
FR0010011189	D	Distribution	RD

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	170 809 615,36	122 595 165,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	101 040 169,62	57 112 752,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-66 439 491,16	-34 540 672,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 692 504,56	18 519 711,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 097 244,14	-1 183 666,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-170 901,62	-167 945,86
Différences de change	899 317,89	6 388 956,48
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 120 276,61	-958 040,07
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>17 029 382,75</i>	<i>13 909 106,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>13 909 106,14</i>	<i>14 867 146,21</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 620 502,46	-933 640,63
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 459 363,99	3 976 995,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	219 693 108,65	170 809 615,36

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	9,947,410.09	11,050,417.73
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	104,440,913.03	66,293,812.76
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations a taux fixe nego. sur un marche regl. ou assimile	906 373,08	0,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	906 373,08	0,41
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	906 373,08	0,41
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	906 373,08	0,41						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							1 254 237,74	0,57
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	906 373,08	0,41						
Comptes financiers							213 660,32	0,10
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					69 225,97	0,03			837 147,11	0,38
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	1 254 237,74	0,57								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers					69 225,97	0,03			837 147,11	0,38
Comptes financiers	213 660,32	0,10								
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 CAD	% CAD	Devise 2 USD	% USD	Devise 3 ZAR	% ZAR	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	73 490 410,81	33,45	69 936 463,12	31,83	31 235 892,73	14,22	37 521 709,27	17,08
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers							802 415,04	0,37
Créances	26 730,48	0,01	23 844,89	0,01			86 360,35	0,04
Comptes financiers					81 577,15	0,04	1 495,74	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes					81 884,38	0,04		
Comptes financiers	29 219,66	0,01	178 538,29	0,08			5 902,37	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	30/12/2022
Créances	
Coupons à recevoir	136 916,59
Autres créances	443,72
Total des créances	137 360,31
Dettes	
Achats à règlement différé	-81 884,38
Frais de gestion	-1 089 124,02
Autres Dettes	-4 465,78
Total des dettes	-1 175 474,18
Total dettes et créances	-1 038 113,87

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
RC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	1 277 101,5211	72 913 021,15
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-1 027 783,2218	-57 407 286,21

	En parts	En montant
RD		
Actions ou parts émises durant l'exercice	677 371,648	28 127 148,47
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-236 014,9502	-9 032 204,95

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	2 470,52
Montant des commissions de souscription perçues	2 470,52
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	2 470,52
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	2 470,52
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	12 941,56
Montant des commissions de souscription perçues	12 941,56
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	12 941,56
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	12 941,56
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	30/12/2022
RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Frais de gestion fixes	2 255 432,04
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	30/12/2022
RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Frais de gestion fixes	1 093 027,85
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>				NEANT
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>				NEANT

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	30/12/2022
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	19 264,43
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	19 264,43

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	18 359,43	6 955,13
Résultat	4 271 569,24	4 208 289,03
Total	4 289 928,67	4 215 244,16

	30/12/2022	31/12/2021
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 753 098,79	2 831 613,21
Total	2 753 098,79	2 831 613,21
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
RD		
Affectation		
Distribution	1 518 032,74	1 369 328,23
Report à nouveau de l'exercice	18 797,14	14 302,72
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 536 829,88	1 383 630,95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 997 411,5057	1 556 054,8079
Distribution unitaire	0,76	0,88
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	314 732,19	234 824,59

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 834 243,39	2 666 594,45
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 200 735,63	19 928 385,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	21 034 979,02	22 594 979,47

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 938 826,74	13 375 681,62
Total	5 938 826,74	13 375 681,62
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	15 096 152,28	9 219 297,85
Capitalisation	0,00	0,00
Total	15 096 152,28	9 219 297,85
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 997 411,5057	1 556 054,8079
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2018	RC	72 548 168,44	2 119 991,6990	34,22				1,73
	RD	39 751 834,16	1 474 845,1674	26,95		0,61	0,047	
31/12/2019	RC	86 911 926,02	2 050 659,8145	42,38				2,66
	RD	51 684 743,20	1 578 004,4092	32,75		1,12	0,073	
31/12/2020	RC	74 909 980,93	1 852 407,8000	40,43				-0,57
	RD	47 685 184,14	1 591 601,8432	29,96		0,59	0,065	-1,03
31/12/2021	RC	115 246 658,92	2 350 662,9641	49,02				6,89
	RD	55 562 956,44	1 556 054,8079	35,70		0,88	0,127	
30/12/2022	RC	141 827 233,97	2 599 981,2634	54,54				3,33
	RD	77 865 874,68	1 997 411,5057	38,98		0,76	*	

*Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé à la date de détachement du coupon.

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AGNICO EAGLE MINES LTD COMMON STOCK	328 456	15 981 580,28	CAD	7,27
AMPOL LTD COMMON STOCK	6 512	117 019,45	AUD	0,05
ANGLO AMERICAN PLATINUM LTD COMMON STOCK ZAR.1	40 590	3 184 926,65	ZAR	1,45
ANGLOGOLD ASHANTI LTD COMMON STOCK ZAR.25	301 768	5 471 100,33	ZAR	2,49
APA GROUP STAPLED SECURITY	33 066	226 077,94	AUD	0,10
BANPU PUBLIC CO LTD FOR REG FOREIGN SH. THB1.0 A	217 900	80 760,03	THB	0,04
BARRICK GOLD CORP COMMON STOCK	1 278 395	20 519 033,19	CAD	9,34
BEACH ENERGY LTD COMMON STOCK	48 247	48 898,47	AUD	0,02
BAKER HUGHES CO COMMON STOCK USD.0001	26 092	721 945,90	USD	0,33
BP PLC COMMON STOCK USD.25	502 323	2 688 680,68	GBP	1,22
CANADIAN NATURAL RESOURCES COMMON STOCK	30 440	1 582 783,17	CAD	0,72
CENOVUS ENERGY INC COMMON STOCK	33 240	603 862,11	CAD	0,27
CHENIERE ENERGY INC COMMON STOCK USD.003	6 896	968 961,50	USD	0,44
CHEVRON CORP COMMON STOCK USD.75	54 219	9 118 546,09	USD	4,15
CONOCOPHILLIPS COMMON STOCK USD.01	34 942	3 863 345,98	USD	1,76
COSAN SA COMMON STOCK	32 590	99 016,97	BRL	0,05
COSMO ENERGY HOLDINGS CO LTD COMMON STOCK	2 043	50 633,12	JPY	0,02
COTERRA ENERGY INC COMMON STOCK USD.1	21 741	500 516,63	USD	0,23
AKER BP ASA COMMON STOCK NOK1.0	2 637	76 274,48	NOK	0,03
DEVON ENERGY CORP COMMON STOCK USD.1	18 021	1 038 624,23	USD	0,47
DIAMONDBACK ENERGY INC COMMON STOCK USD.01	4 864	623 375,89	USD	0,28
ENAGAS SA COMMON STOCK EUR1.5	6 764	105 011,10	EUR	0,05
ENBRIDGE INC COMMON STOCK	56 771	2 077 605,42	CAD	0,95
ENDEAVOUR MINING PLC COMMON STOCK USD.01	131 181	2 590 353,47	GBP	1,18
ENEOS HOLDINGS INC COMMON STOCK	79 081	251 588,66	JPY	0,11
ENI SPA COMMON STOCK	62 137	825 552,18	EUR	0,38
ENTERPRISE DEV CORP ALTA COM	520 000	0,00	CAD	0,00
EOG RESOURCES INC COMMON STOCK USD.01	16 379	1 987 733,03	USD	0,90
EVOLUTION MINING LTD COMMON STOCK	1 240 905	2 349 735,92	AUD	1,07
EXXARO RESOURCES LTD COMMON STOCK ZAR.01	6 560	78 502,89	ZAR	0,04
EXXON MOBIL CORP COMMON STOCK	115 529	11 939 891,03	USD	5,43
FRANCO NEVADA CORP COMMON STOCK	137 345	17 530 352,79	CAD	7,98
FRESNILLO PLC COMMON STOCK USD.5	133 277	1 354 626,08	GBP	0,62
GALP ENERGIA SGPS SA COMMON STOCK EUR1.	14 269	179 932,09	EUR	0,08
GOLD FIELDS LTD COMMON STOCK ZAR.5	633 382	6 143 989,39	ZAR	2,80
HALLIBURTON CO COMMON STOCK USD2.5	24 893	917 816,40	USD	0,42
HARMONY GOLD MINING CO LTD COMMON STOCK ZAR.5	387 031	1 253 213,81	ZAR	0,57
HELLENIQ ENERGY HOLDINGS SA COMMON STOCK EUR2.18	1 813	13 760,67	EUR	0,01
HESS CORP COMMON STOCK USD1.0	7 801	1 036 624,80	USD	0,47
IDEMITSU KOSAN CO LTD COMMON STOCK	6 548	142 753,89	JPY	0,06
IMPALA PLATINUM HOLDINGS LTD COMMON STOCK NPV	586 336	6 881 983,29	ZAR	3,13
IMPERIAL OIL LTD COMMON STOCK	5 241	239 026,28	CAD	0,11
INPEX CORP COMMON STOCK	26 600	263 698,68	JPY	0,12
IRPC PCL FOREIGN FOREIGN SH. THB1.0 A	317 800	24 760,82	THB	0,01
KEPPEL CORP LTD COMMON STOCK	38 900	197 299,15	SGD	0,09
KINDER MORGAN INC COMMON STOCK USD.01	55 064	932 824,66	USD	0,42
KOREA ZINC CO LTD COMMON STOCK KRW5000.	6 836	2 856 907,43	KRW	1,30
AKER BP ASA COMMON STOCK	5 848	169 151,74	SEK	0,08
MARATHON OIL CORP COMMON STOCK USD1.0	17 472	443 164,24	USD	0,20
MARATHON PETROLEUM CORP COMMON STOCK USD.01	13 102	1 428 851,52	USD	0,65
MOL HUNGARIAN OIL AND GAS PL COMMON STOCK HUF125.0	9 765	63 449,94	HUF	0,03
MOTOR OIL (HELLAS) SA COMMON STOCK EUR.75	1 740	37 966,80	EUR	0,02
NESTE OYJ COMMON STOCK	11 539	496 407,78	EUR	0,23

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
NEWCREST MINING LTD COMMON STOCK	644 124	8 447 796,26	AUD	3,85
NEWMONT CORP COMMON STOCK USD1.6	572 698	25 328 035,23	USD	11,55
NORTHAM PLATINUM HOLDINGS LT COMMON STOCK	267 407	2 756 349,64	ZAR	1,25
NORTHERN STAR RESOURCES LTD COMMON STOCK	821 692	5 696 368,37	AUD	2,59
OCCIDENTAL PETROLEUM CORP COMMON STOCK USD.2	22 225	1 311 738,35	USD	0,60
OMV AG COMMON STOCK	3 937	189 369,70	EUR	0,09
ONEOK INC COMMON STOCK USD.01	12 315	758 112,44	USD	0,35
PEMBINA PIPELINE CORP COMMON STOCK	15 250	484 692,78	CAD	0,22
PETRO RIO SA COMMON STOCK	18 295	120 812,97	BRL	0,05
PETROBRAS PETROLEO BRAS PR PREFERENCE	155 452	675 902,25	BRL	0,31
PETROBRAS PETROLEO BRAS COMMON STOCK	102 674	510 928,33	BRL	0,23
PHILLIPS 66 COMMON STOCK	13 231	1 290 309,19	USD	0,59
PIONEER NATURAL RESOURCES CO COMMON STOCK USD.01	6 654	1 423 946,65	USD	0,65
POLSKI KONCERN NAFTOWY ORLEN COMMON STOCK PLN1.25	15 990	219 428,06	PLN	0,10
PTT EXPLORATION PROD FOR FOREIGN SH. THB1.0 A	38 600	184 310,77	THB	0,08
PTT OIL RETAIL BUS FOREIGN FOREIGN SH. THB10.0 A	76 034	49 367,12	THB	0,02
PTT PCL/FOREIGN FOREIGN SH. THB1.0 A	400 141	362 640,70	THB	0,17
REPSOL SA COMMON STOCK EUR1.	34 735	515 814,75	EUR	0,23
ROYAL BAFOKENG PLATINUM LTD COMMON STOCK	54 055	490 861,10	ZAR	0,22
S OIL CORP COMMON STOCK KRW2500.0	1 116	68 967,62	KRW	0,03
SANTOS LTD COMMON STOCK	84 551	383 602,31	AUD	0,17
SCHLUMBERGER LTD COMMON STOCK USD.01	39 559	1 981 563,96	USD	0,90
SHELL PLC COMMON STOCK EUR.07	199 106	5 219 730,13	GBP	2,38
SIBANYE STILLWATER LTD COMMON STOCK	2 020 162	4 974 965,63	ZAR	2,26
SK INNOVATION CO LTD COMMON STOCK KRW5000.	1 459	166 491,10	KRW	0,08
SNAM SPA COMMON STOCK	61 794	279 741,44	EUR	0,13
WASHINGTON H. SOUL PATTINSON COMMON STOCK	7 275	127 864,34	AUD	0,06
EQUINOR ASA COMMON STOCK NOK2.5	1 975	66 086,94	NOK	0,03
SUNCOR ENERGY INC COMMON STOCK	38 259	1 136 353,55	CAD	0,52
TC ENERGY CORP COMMON STOCK	28 010	1 045 593,03	CAD	0,48
TENARIS SA COMMON STOCK USD1.	12 960	211 053,60	EUR	0,10
THAI OIL PCL FOREIGN FOREIGN SH. THB10.0 A	30 300	46 108,80	THB	0,02
TOURMALINE OIL CORP COMMON STOCK	7 938	375 038,32	CAD	0,17
TOTALENERGIES SE COMMON STOCK EUR2.5	65 300	3 829 845,00	EUR	1,74
ULTRAPAR PARTICIPACOES SA COMMON STOCK	22 600	50 576,06	BRL	0,02
UNITED ENERGY GROUP LTD COMMON STOCK HKD.01	206 000	19 042,36	HKD	0,01
UNTRADE.BRIGHTOIL	67 000	12 065,04	HKD	0,01
VALERO ENERGY CORP COMMON STOCK USD.01	10 770	1 280 189,46	USD	0,58
VAR ENERGI ASA COMMON STOCK NOK.16	10 997	35 150,44	NOK	0,02
VIBRA ENERGIA SA COMMON STOCK	30 450	84 030,93	BRL	0,04
WHEATON PRECIOUS METALS CORP COMMON STOCK	325 689	11 914 489,89	CAD	5,42
WHITEHAVEN COAL LTD COMMON STOCK	21 859	130 841,48	AUD	0,06
WILLIAMS COS INC COMMON STOCK USD1.0	33 748	1 040 345,94	USD	0,47
WOODSIDE ENERGY GROUP LTD COMMON STOCK	52 928	1 191 909,97	AUD	0,54
TOTAL Actions & valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)		218 868 931,04		99,63
TOTAL Actions & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile		218 868 931,04		99,63
BRO X MINERALS LTD COM	1 700	0,00	CAD	0,00
TOTAL Actions & valeurs ass. non nego. sur un marche regl. (sauf Warrants et Bons de Sous.)		0,00		0,00
TOTAL Actions & valeurs assimilees non nego. sur un marche regl.		0,00		0,00
TOTAL Actions & valeurs assimilees		218 868 931,04		99,63
AXA AXA COURT TERME	8,13	19 264,43	EUR	0,01
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		19 264,43		0,01
TOTAL Titres d'OPC		19 264,43		0,01
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/25 0.5	72 000	69 225,97	EUR	0,03
NETHERLANDS GOVERNMENT BONDS 144A REGS 07/32 0.5	960 000	837 147,11	EUR	0,38

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
TOTAL Titre pris en garantie		906 373,08		0,41
INDEMNITES SUR Titres recus en garantie		-906 373,08		-0,41
TOTAL Operations contractuelles a l'achat		0,00		0,00
EQUINOR ASA COMMON STOCK NOK2.5	23 980	802 412,51	NOK	0,37
TOTAL Pret de titres		802 412,51		0,37
DETTES SUR Creances representatives de titres pretes		0,00		0,00
INDEMNITES SUR Creances representatives de titres pretes		37,12		0,00
TOTAL Operations contractuelles a la vente		802 449,63		0,37
TOTAL Operations contractuelles		802 449,63		0,37

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV AXA OR ET MATIERES PREMIERES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

SICAV AXA OR ET MATIERES PREMIERES

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.


Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 21 mars 2023

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

PREMIERE RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 4 271 569,24 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 143 999 391,73 €, divisé en 2 350 662,9641 actions C et en 1 556 054,8079 actions D au 31 décembre 2021, s'élève à 194 368 200,96 €, divisé en 2 599 981,2634 actions C et en 1 997 411,5057 actions D au 30 décembre 2022, soit une augmentation nette de 50 368 809,23 €.

DEUXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	4 271 569,24 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	18 359,43 €
- Plus values et moins values nettes de l'exercice	9 200 735,63€
- Plus values et moins values nettes antérieures non distribuées	11 834 243,39 €

s'élèvent à 25 324 907,69 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	1 518 032,74 €
- Capitalisation	8 691 925,53 €
- Report à nouveau de l'exercice	18 797,14 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	15 096 152,28 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 13 avril 2023, d'un dividende de 0,76 €, par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 17 avril 2023.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2019	2020	2021
Nombre d'actions D	1 578 004,4092	1 591 601,8432	1 556 054,8079
Dividende	1,12 €	0,59 €	0,88 €
Dividende éligible à l'abattement	1,12 €	0,59 €	0,88 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

TROISIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

AXA OR ET MATIERES PREMIERES

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide -

92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 342 054 905 - RCS Nanterre

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.